



Lettre d'information  
de la Fédération des Chasseurs de la Nièvre



Septembre 2020 - n° 103

## Mise en place d'une "Task force" numérique

La chasse est attaquée, particulièrement depuis quelques mois. La défendre passe aussi par une forte mobilisation des chasseurs sur le numérique.

La Fédération Nationale des Chasseurs a créé une "Task Force" (force d'intervention) numérique dans le but de défendre l'image de la chasse sur les réseaux sociaux, dans les médias et lors des consultations publiques officielles.

Objectif : Avoir une équipe de chasseurs capables de se mobiliser pour défendre son droit et sa passion en répondant massivement aux consultations publiques et en réagissant sur les réseaux sociaux, tout en modérant ses propos, sans aucune agressivité, mais avec avec pédagogie.

Mise en place dans la Nièvre : Vous êtes un chasseur qui souhaite défendre sa passion ? Vous surfez régulièrement sur le web et utilisez les réseaux sociaux régulièrement ?

Envoyez ce mail à la FDC 58 à [fdc-58@wanadoo.fr](mailto:fdc-58@wanadoo.fr) :

Objet: Task Force numérique

NOM - Prénom

N ° Permis

Je souhaite intégrer la task force numérique de la FNC pour pouvoir défendre la chasse sur le net.



## Annulation du concours St Hubert

### Communiqué de l'Association Départementale des Chasseurs de Petits Gibiers

Suite à l'ampleur de l'épidémie de Covid 19 qui sévit dans le pays ainsi que dans le département nous avons décidé en Conseil d'Administration de l'ADCPG 58 d'annuler les RENCOTRES SAINT HUBERT départementales et régionales 2020. Nous vous donnons rendez-vous, l'année prochaine peut-être, en espérant être sorti de cette épidémie de Covid 19.

BONNEAU Hervé,

Délégué RENCOTRES SAINT HUBERT 58

## Consultation publique sur le piégeage du sanglier

Suite au CNCFS du 2 septembre, le MTES vient de mettre en consultation publique le projet de décret autorisant le piégeage du sanglier dans certaines conditions.

Dans les départements où le sanglier est classé ESOD, le projet d'arrêté prévoit de permettre au préfet, dans les zones à forte concentration de dégâts, de déroger à l'interdiction de piéger le sanglier.

Cette possibilité intervient :

- soit sur proposition du président de la fédération départementale des chasseurs,
- soit après avoir recueilli les observations du président de la fédération départementale des chasseurs concernée en cas de forte augmentation des dégâts.

Nous regrettons que le MTES et les représentants des organisations agricoles aient validé la seconde option consistant à permettre au préfet d'autoriser ce piégeage sans que le président de la fédération en soit à l'initiative.

Les engagements passés n'ont pas été respectés. Nous payons les dégâts, nous devons maîtriser les outils de régulation.

Dans ces conditions, et dans la logique des votes du CNCFS, **nous vous invitons à vous prononcer contre ce projet au motif qu'il n'est pas acceptable** que les chasseurs et leurs fédérations, qui restent les seuls payeurs des dégâts de sangliers, ne soient pas à même de disposer en responsabilité de tous les outils nécessaires et soient potentiellement court-circuités sur un tel sujet par les préfets.

Cette consultation est ouverte jusqu'au 13 octobre et vous pourrez y accéder via le lien ci-dessous :

[Je participe !](#)



## Vidéos "Richard sur Terre"

Parmi la kyrielle de vidéos en lien avec la chasse sur internet, celles proposées par "Richard sur Terre" font partie des mieux argumentées pour défendre notre pratique.

La plupart d'entre vous le connaissez déjà par l'intermédiaire des réseaux sociaux ou depuis l'envoi de la plaquette d'information "[Qu'est-ce qui se cache derrière le RIP animaux](#)".

J'accède à la chaine YouTube de "Richard sur Terre"

## Actes de cruauté sur des équidés

Nous vous en parlons dans le numéro 101 de la Lettre d'information, les chasseurs ont déjà été sollicités par l'intermédiaire d'un mot d'ordre national pour assurer une vigilance de terrain concernant ces faits insupportables.

Nouveauté, un cas est officiellement avéré dans le département de la Nièvre depuis quelques jours. Madame la Préfète, à l'occasion d'une réunion spéciale sur ce sujet, en a appelé à nouveau à la coopération des chasseurs du département. Il vous est de nouveau demandé de signaler aux unités de gendarmerie en appelant le 17, tout comportement suspect à proximité des pâtures (stationnement de véhicules ou présence inhabituelle d'individus).

© 2020 - Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre  
Forges - 36 route de Château-Chinon 58160 SAUVIGNY LES BOIS  
fdc-58@wanadoo.fr / Tél : 03 86 36 93 16 / Fax : 03 86 57 10 97  
www.chasse-nature-58.com

*Association agréée au titre de la protection de l'environnement*